

COMMENT FAIRE ?

- vous prenez contact avec notre service,
- nous venons à votre domicile évaluer vos besoins,
- dès signature du contrat de prise en charge, nous débutons les interventions à votre domicile.

Contactez-nous pour tous renseignements. Nous pouvons également vous aider pour constituer votre dossier de prise en charge financière.

SERVICE AIDE A DOMICILE

145, rue Paul Bert
73000 CHAMBERY

Téléphone : 04 79 60 50 44

ACCUEIL TELEPHONIQUE
du lundi au vendredi :
8h30 - 12h30 et 14h - 17h

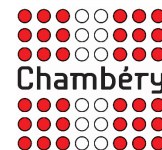
ACCUEIL PHYSIQUE
le mardi : de 14h à 17h
le vendredi : 8h30 - 12h30

Un répondeur est disponible sur les heures de fermeture du service



**Centre communal
d'action sociale**
www.chambery.fr

145, rue Paul Bert
BP 30368
73003 CHAMBERY cedex
04.79.60.50.20



AIDE A DOMICILE



Bien vivre chez soi

LE SERVICE

L'aide à domicile a vocation à vous soutenir et vous accompagner dans la vie quotidienne lorsque vous avez fait le choix de garder votre autonomie à domicile.

Les avantages de notre service public :

- nous gérons une équipe de professionnels qualifiés et régulièrement formés,
- nous organisons le remplacement de vos aides habituelles en cas d'absence,
- nous rémunérons directement notre personnel, seule la prestation vous est facturée.

Profitez d'avantages
fiscaux jusqu'à
- 50 % sur
vos dépenses *
d'aide à domicile

* Selon la loi de finances en vigueur

NOS MISSIONS

Nous assurons :

- l'entretien du logement et du linge,
- la préparation et la prise des repas,
- l'aide à la toilette,
- les courses,
- les sorties diverses.

7 jours / 7

Ecoute
Respect
Confiance

POUR QUI ?

Pour bénéficier de nos services, vous devez :

- résider sur la commune de Chambéry,
- être âgé de plus de 60 ans ou être en situation de handicap,

Des prises en charge financières sont possibles auprès :

- du Conseil départemental (allocation personnalisée d'autonomie, prestation de compensation du handicap, aide sociale),
- de votre caisse de retraite,
- de votre mutuelle.



Aide à la vie quotidienne